Dernière modification : février 2023

SENATE
SÉNAT
CANADA

CASQUES D'ÉCOUTE APPROUVÉS POUR TOUS LES TÉMOINS DU SÉNAT COMPARAISSANT PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Les témoins qui comparaissent devant un comité sénatorial par vidéoconférence **doivent** utiliser un casque d'écoute filaire (non Bluetooth) avec un microphone intégré **de la liste ci-dessous** afin d'assurer une qualité sonore optimale pour l'interprétation simultanée. Les témoins qui comparaissent par vidéoconférence **ne pourront pas** comparaître s'ils n'ont pas un modèle de casque approuvé. Les écouteurs de type oreillettes et les écouteurs sans fil style AirPod ne répondent pas aux spécifications minimales et ne peuvent pas être utilisées.

Si vous n'avez pas un casque d'écoute approuvé, vous devez en acheter un avant votre comparution. Suite à la réunion, vous pourrez soumettre une demande de remboursement au greffier du comité jusqu'à un maximum de 250$ avant taxes et frais d'expédition, en remplissant le formulaire relatif aux frais des témoins retrouvé sur le page Web Ressources utile pour les témoins. Une preuve d'achat doit être présentée avec la demande.

Veuillez informer le greffier du comité[1] avant votre comparution si vous devez acheter un casque d'écoute.

Veuillez tenir en compte les délais d'expédition.

Modèles approuvés :

1. Jabra Evolve2 40 ***modèle préféré**
2. Sennheiser PC-8
3. Logitech Zone Wired
4. Koss CS100
5. Koss CS300
6. Logitech H340

[1] Vous trouverez les coordonnées des greffiers de comité sur la page Web de chaque comité, dans la section « Contact/À propos ».